



Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Juin 2021

Cette Assemblée Générale Ordinaire, pour la saison 2019/2020, se tient avec quelques mois de retard en raison des restrictions sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19. Les convocations ont été envoyées par mail le 11 Septembre 2020.

Le club compte 201 membres. Le quorum étant atteint (111 membres présents ou représentés), Mme Chantal Grandin, Présidente du Venoix Bridge Club, déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire à 18h05.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'AG du 02 Octobre 2020

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02/10/2020 est adopté sans observation.

RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE SUR L'EXERCICE 2020/2021

« Bonjour à toutes et à tous,

Je vous remercie d'être présents ce soir pour notre Assemblée Générale Statutaire Annuelle.

Pour commencer, je tiens à remercier Cyrille pour tout le travail accompli durant son mandat. Je remercie les membres du conseil d'administration qui m'ont fait confiance, m'accompagnent depuis octobre 2020 et m'aident à prendre les meilleures décisions pour que notre club garde le cap et rebondisse au sein de nouveaux locaux.

Nous venons de vivre une année compliquée en raison de la crise sanitaire. Nous avons joué 6 mois en présentiel, et 6 mois en ligne sur BBO et Realbridge. Un grand merci à nos trois arbitres, Robert Choquette, Aurélien Lecoq et Jean-Paul Roughol, qui nous ont permis de continuer à pratiquer notre sport. Un grand merci à vous d'avoir participé à ces tournois.

Pour la saison 2020/2021, le Venoix Bridge Club aura compté 204 membres, contre 316 la saison dernière. Nous avons malheureusement à déplorer 4 décès : Mme Danielle Bertrand, Mme Françoise Gallier et M Georges Garnier. Nous avons une pensée pour leur famille.

Vous avez été nombreux sur les tournois en ligne BBO et Realbridge. Nous gardons pour l'instant celui du lundi soir, et celui du jeudi (réservé aux joueurs 3^e et 4^e séries) sur Realbridge, ces deux tournois ayant un succès grandissant.

Comme vous le savez, notre club déménagera en août à Hérouville-Saint-Clair. J'en profite pour remercier M Pierre Lajoye pour son implication quotidienne dans le suivi des travaux, ainsi que tous les bénévoles : M Louis Chagnon, Mme Etienne Choquette, M Robert Choquette, M Dany Lecarpentier, M Aurélien Lecoq, M Pierre Noyon, M Pierre-André Rousseau, Mme Anne Ryon, M Yvon Quevet. J'espère n'avoir oublié personne.

Il sera procédé au renouvellement du conseil d'administration. Cyrille ne souhaite pas renouveler son mandat en raison de ses obligations professionnelles. Une nouvelle candidature est présentée pour le remplacer, en la personne de Mme Jacqueline Oudet. Trois administrateurs souhaitent renouveler leur mandat : Mme Hélène Kucal, M Aurélien Lecoq et moi-même.

Mme Hélène Kucal, notre trésorière, que je remercie de tenir nos comptes, est absente. C'est M Pierre Lajoye qui se chargera du rapport sur nos finances. Les comptes ont été contrôlés par M Alain Fouquet, notre vérificateur aux comptes.

Une nouvelle saison démarre et nous espérons que l'épidémie est derrière nous, afin que nous puissions reprendre une vie normale et que le club retrouve pleinement son activité.

La rencontre avec M le Maire d'Hérouville-Saint-Clair et son équipe a été chaleureuse et prometteuse ; il viendra couper le ruban pour l'inauguration. Nous sommes par ailleurs répertoriés sur le forum des Associations de la ville et allons tenter de développer le bridge auprès des établissements scolaires avec l'appui de l'équipe municipale.

Je vous remercie toutes et tous pour votre écoute. »

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

Mme Chantal Grandin donne la parole à M Pierre Lajoye, chargé du rapport financier en l'absence de Mme Hélène Kucal, trésorière.

Le bilan comptable du club a été transmis aux membres par courrier électronique quelques jours avant la tenue de l'Assemblée Générale (joint en annexe). M Pierre Lajoye en reprend les principales informations.

Le club a subi une perte importante de chiffre d'affaires. Cependant, en raison d'une baisse importante de nos charges, le club reste bénéficiaire. Le bilan annuel est de +5566€.

Le rapport de M Alain Fouquet, vérificateur aux comptes, certifiant l'exactitude des comptes qui lui ont été présentés est joint en annexe.

Le club est propriétaire de 52% des parts de la SCI, gérant notre futur local. Nous avons actuellement 4 parts en suspens, de nos membres malheureusement décédés. Si certains membres du club souhaitent racheter ces parts, ils sont invités à se manifester auprès de M Pierre Lajoye. Dans l'absence d'intéressés, le club rachètera ces parts.

A noter que les travaux du nouveau local ont coûté bien moins cher que prévu. Le premier devis de l'architecte chiffrait nos travaux autour de 300.000€. La réalisation de la démolition par les bénévoles du club a permis une première rectification autour de 200.000€. La gestion des appels d'offre par M Lajoye Pierre directement auprès des entreprises a également permis une diminution des coûts, en évitant notamment les entreprises pratiquant une surfacturation de leur travail (compte tenu de leur agenda trop rempli). Au final, le coût des travaux devrait avoisiner 125.000€, pour un coût total du bâtiment autour de 380.000€.

Le rapport financier est voté à l'unanimité.

QUITUS DE GESTION AU PRESIDENT ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir entendu et adopté les rapports moral et financier, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus à ses administrateurs pour la gestion 2020/2021 du club.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est renouvelé au tiers. Les membres sortants sont : Mme Chantal Grandin, Mme Hélène Kucal, M Aurélien Lecoq et M Cyrille Revel.

Le club a reçu quatre candidatures : Mme Chantal Grandin, Mme Hélène Kucal, M Aurélien Lecoq, Mme Jacqueline Oudet. Après s'être assurée de l'absence de nouvelle candidature après interrogation des membres présents dans l'assemblée, Mme Chantal Grandin ouvre le vote, à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de voix exprimées : 104
- Mme Chantal Grandin : 104 voix
- Mme Hélène Kucal : 104 voix
- M Aurélien Lecoq : 104 voix
- Mme Jacqueline Oudet : 96 voix

Mme Chantal Grandin, Mme Hélène Kucal, M Aurélien Lecoq, Mme Jacqueline Oudet sont donc élus au conseil d'administration pour une durée de trois ans.

RAPPORT SPORTIF

La tenue des compétitions a été fortement perturbée par le confinement et la fermeture du club pour raisons sanitaires.

Nous saluons cependant la victoire de l'Interclub D2 par l'équipe de M François Michel.

AVANCEMENT DU PROJET DEMENAGEMENT

Mme Chantal Gradin donne la parole à M. Pierre Lajoie.

Le déménagement est prévu pour le mois d'août 2021, probablement lors de la première quinzaine si aucun imprévu ne vient perturber l'échéancier établi.

A noter qu'il n'y a pas eu de mauvaise surprise lors de la réalisation des travaux. Le seul doute concernait l'étanchéité de la dalle en lien avec des traces d'humidité. Ce problème était en fait lié à une mauvaise aération des locaux, la dalle étant saine et de bonne qualité.

M Pierre Lajoie précise que la toiture actuelle contient de l'amiante. Elle ne fait courir aucun risque à l'utilisation des locaux, mais limite fortement des travaux de réfection compte tenu du coût du désamiantage à prévoir. Refaire une nouvelle toiture par-dessus l'existante permettrait de s'affranchir de ce problème. Il étudiera le projet une fois les travaux du club terminés.

QUESTIONS DIVERSES

M Guy Levet souhaiterait connaître la position du conseil par rapport à la diminution du nombre de membres. En effet, le nouveau local implique aussi de nouvelles charges, qu'il va falloir pouvoir amortir. La diminution du nombre de licenciés fait-elle courir un risque au club ?

M Pierre Lajoie lui répond. Le loyer est de 1200€ par mois, soit 14400€ par an, que le club pourra payer sans problème. Concernant les charges à venir, nos deux principaux postes de dépenses concerneront le chauffage et l'éclairage. Pour le chauffage, notre facture dans les locaux de la Pierre Heuzé était déjà élevée (entre 5000 et 8000€ par an), aussi nous nous attendons à une économie dans notre nouveau local, via une meilleure isolation et un meilleur système de chauffage. De la même façon, l'éclairage à LED du nouveau local devrait nous permettre une économie sur l'éclairage.

Mme Françoise Huguet s'interroge sur le surcoût lié à l'impôt local.

Monsieur Pierre Lajoie lui répond. L'impôt local est de 2800€. De façon plus générale, il rappelle que les charges ne seront pas à la charge du club en totalité, puisqu'une partie de nos locaux sera occupée par le Comité de Bridge de Basse-Normandie. Il rappelle également que depuis plusieurs années, le club avait un exercice financier largement positif (> 10.000€ par an). Si cette trésorerie a permis l'achat de notre nouveau local, il est illusoire de vouloir répartir sur ces mêmes bases. Le club, en tant qu'association à but non lucratif, n'a pas vocation à générer du profit, hors projets exceptionnels. Il est prévisible que nous ne retrouverons pas des exercices financiers aussi favorables, mais sans que cela ne mette en péril la santé et le devenir du club.

M Jean-Paul Roughol tient à rappeler que l'absence de compétitions pour la saison passée a probablement joué sur la diminution du nombre de nos membres. De l'optimiste pour la rentrée prochaine est permis. Pour appuyer ses propos, M Aurélien Lecoq tient à diffuser les chiffres de fréquentation depuis la reprise. Depuis la reprise en mai 2021, après plusieurs mois d'arrêts, nous avons accueilli 157 paires au club. A titre de comparaison, nous en avons accueilli 140 l'année dernière la période de reprise post confinement, qui avait été moins long. La fréquentation du club va en s'améliorant, d'autant que ce chiffre ne prend pas en compte les tournois du lundi et du jeudi sur Realbridge (171 paires en plus). Cette tendance à une hausse de la fréquentation est de bon augure pour la rentrée, malgré une perte prévisible de licenciés prévisible.

A noter que le tournoi du jeudi rayonne sur le plan national, puisqu'il accueille en moyenne 26 paires, dont une dizaine est extérieure au comité. M Patrick Leduc profite de cet aparté pour remercier et féliciter M Jean-Paul Roughol pour l'organisation et l'animation de ce tournoi qui rencontre un réel succès.

Monsieur Joseph Grandroques regrette quant à lui le maintien du tournoi du lundi soir sur BBO, dont il trouve l'ambiance moins conviviale qu'au club. Le conseil lui répond qu'il n'est pour le moment pas envisagé de reprendre ce tournoi au club, compte tenu du regain d'intérêt qu'il a rencontré depuis son instauration en ligne.

Mme Chantal Grandin remercie une fois encore les membres d'avoir assisté à cette Assemblée Générale, et la clôture à 19h10.

Chantal Grandin, Présidente
Le 13/06/2020